



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Liberté
Égalité
Fraternité



2D-DOC

56

Retrait d'un précédent arrêté

Arrêté n° [REDACTED]

Numéro de dossier : [REDACTED]

Le sous-préfet de Dreux,

- Vu le code de la route ;
- vu l'arrêté préfectoral [REDACTED] prononçant la suspension du permis de conduire de [REDACTED] article(s) L 234-1 + L 224-7;

ARRÊTE :

Article 1 - La mesure susvisée, notifiée le 01/06/2026, prise à l'encontre de [REDACTED] titulaire du permis de conduire délivré le 0 [REDACTED] par le préfet de l'Eure-et-Loir est rapportée.

Article 2 - La présente décision sera communiquée :

- au ministre de l'Intérieur, Bureau national des droits à conduire (BNDC).
- au procureur de la République de CHARTRES.
- à l'autorité notificatrice LE SOUS-PREFET DE DREUX chargé(e) de la notifier et de faire retour d'une copie signée par l'intéressé(e).

À DREUX, le 16/06/2026
POUR LE SOUS-PREFET
LE SECRETAIRE GENERAL
NICOLAS OLIVIER

Date de notification : 10/06/2026

Permis restitué à l'intéressé(e) le : __/__/__

Versé le 10/06/2026
à 17h05

Cadre réservé à l'administration